

Séance ordinaire du 7 avril 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 7^e jour d'avril deux mille quatorze (07-04-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Avril 2014

7. Radiation d'un solde irrécouvrable

8. Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

9. Autorisation à M. Gaëtan Léveillé – Réunion FQM - «Implantation de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

10. Autorisation de signatures – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une borne sèche - 4 bornes sèches

11. Mandat – Me Julie Clermont, notaire – Avis de contamination sur le registre foncier- Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse- Autorisation de signataires

12. Mandat à Madame Marie-Claude Pharand, géologue – Arrakis consultants inc. - Demande d'approbation du plan de réhabilitation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse

13. Mandat à Monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – Travaux bouclage réseau d'aqueduc - Rue Bellemare

Séance ordinaire du 7 avril 2014

14. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2014
15. Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. – Dommages par l'eau - Salle de conférence – Hôtel de ville
16. Octroi de contrat – LAN@SYS Experts-Conseils - Étude de faisabilité – Service par micro-ondes – Garage municipal et caserne
17. Octroi de contrat à Lynda Aubé, consultante – Gestion intégrée des documents (GID)
18. Beaudry et Palato inc. – Ajustement des honoraires – Réaménagement intérieur salle communautaire
19. Pluritec ltée – Avenant au contrat – Réaménagement intérieur salle communautaire
20. Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DCA-4 et DCA-5
21. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture et la plantation de végétaux – Boulevard de La Gabelle - Sortie 202 autoroute 55
22. Nomination de messieurs Jean-Louis-Hébert et Raynald Leclerc à titre de membres bénévoles de l'Organisation municipale de sécurité civile
23. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2013
24. Objection à la demande par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de faire modifier le Certificat d'autorisation du MDDEFP concernant l'augmentation de la hauteur des cellules d'enfouissement
25. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2014 - Adhésion
26. Demande de dérogation mineure de monsieur Dave Lampron à l'égard du lot 2 544 769 du cadastre du Québec
27. Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-François Lemay à l'égard du lot 2 545 639 du cadastre du Québec
28. Entente loisirs et sports – Subvention pour l'infrastructure de l'aréna – Municipalité de Saint-Boniface - 2013-2014
29. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2013-2014
30. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2014
31. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2014
32. Embauche d'un kinésologue, monsieur Charles-Mathieu Lachaume — Parcours santé
33. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – L'Association VIACTIVE stéphanoise
34. Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie
35. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014
36. Candidature de Monsieur Normand Houde – Mérite municipal 2014
37. Affaires diverses
 - 37.1 Ministère des Transports – Demande de feux clignotants à l'intersection du chemin des Dalles et du 4^e Rang
 - 37.2 Octroi de contrat – Service d'entretien paysager Yves Pellerin – Aménagement paysager de quatre pancartes de bienvenue
 - 37.3 Mandat BPR-Infrastructure – Assistance technique pour addenda au Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites
 - 37.4 Autorisation de demander un avis légal à une firme d'avocats – Dossier de la Régie
- Période de questions
38. Clôture de la séance

2014-04-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il les informe que le conseil effectue présentement des recherches pour trouver des incitatifs pour les commerces, par exemple une exemption de taxes sur les rénovations majeures ou les nouvelles constructions.

Par la suite, il revient sur le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie relativement au rehaussement des cellules de 4m à 12m. Il explique que la Régie veut demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la possibilité de rehausser les cellules d'enfouissement.

Il mentionne que depuis le début des années 90, la hauteur autorisée est de 4 mètres sur les côtés avec une pente de 5% ce qui donne le point le plus haut d'environ 10 à 12 mètres. Il précise que ce mode d'opération a été reconfirmé dans un cadre de référence qui a été approuvé en 2007 par les cinq membres soit les trois MRC et les deux villes de la Mauricie.

Il rapporte que selon la Régie, il y aurait une diminution d'environ 20M\$ sur les coûts de fonctionnement avec un rehaussement à 12 mètres. Il souligne que cela impliquerait également la réouverture des anciennes cellules.

Il termine sur ce sujet en mentionnant que le conseil municipal et les cinq citoyens membres du Comité de vigilance ont analysé les impacts de cette modification tout en tenant compte du gain potentiel de 20M\$, qu'ils ont pesé les pour et les contre et qu'il s'est avéré que les risques d'épisodes d'odeurs ainsi que les risques potentiels de bruit étaient des risques plus grands que le 20M\$ qui, s'il était réparti sur 25 ans, représenterait un coût de 4\$ par an par résidence pour les 20 à 30 prochaines années.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2014-04-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-04-07 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-04-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-04-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-04-116

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 mars 2014* totalisant 205 599,78 \$.
- Les comptes à payer *au 31 mars 2014* au montant de 65 427,62 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Sécurité publique Québec – 1^{er} et 2^e versements – Services de la Sûreté du Québec

2014-04-117

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au ministre des Finances, de la facture 96756, en deux versements de 215 766 \$, le premier payable au plus tard le 30 juin 2014 et le deuxième au plus tard le 31 octobre 2014, pour les services de la Sûreté du Québec 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beudry et Palato inc. - Honoraires professionnels – Réfection salle communautaire

2014-04-118

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beudry et Palato inc., de la facture numéro 1039 (562-2) de 1 724,63 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le suivi des travaux du réaménagement de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Lebel Construction inc. – Réaménagement partiel de la Salle communautaire – Certificat de paiement no 2

2014-04-119

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation favorable et du dépôt du certificat de fin de travaux de la firme d'architectes Beudry et Palato inc., le paiement à Robert Lebel Construction inc., de la facture numéro 2014 019r de 78 424,73 \$, résultant du certificat de paiement no 2,

Séance ordinaire du 7 avril 2014

incluant la retenue de 5 %, pour les travaux de réaménagement partiel de la salle communautaire, réalisés au 31 mars 2014. (rés. 2013-12-512)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Matériaux Lavergne inc. – Réaménagement salle communautaire

2014-04-120

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Matériaux Lavergne, de la facture numéro 0573063 de 1 007,43 \$, taxes incluses, pour l'achat de stores dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Renée Tremblay architecte – Construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle, étude de faisabilité

2014-04-121

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Renée Tremblay architecte, de la facture numéro 1732-14-01 de 3 219,30 \$, taxes incluses, pour l'étude de faisabilité de la construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle.

(Résolution 2013-04-171)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Me Julie Clermont, notaire – Cession parcelle de terrain

2014-04-122

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Me Julie Clermont, notaire, de la facture numéro 13JC0075 de 553,66 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels rendus dans le cadre de la cession à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'une parcelle du lot 2 545 826 sur la rue Saint-Joseph appartenant à la Commission scolaire Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin – Relevé et analyse matériaux – Test amiante-Salle communautaire

2014-04-123

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la firme d'experts en amiante, Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin, de la facture numéro 31450 de 1 086,51 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le relevé et l'analyse des matériaux existants lors de la réfection de la salle communautaire afin de vérifier l'absence ou la présence d'amiante dans ceux-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Dossier relations de travail

2014-04-124

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, de la facture numéro 53004549 de 488,64 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour le dossier des relations de travail, pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Relations de travail

2014-04-125

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures numéro 4050 et 4066 à Claude Grenier Ressources humaines inc., aux montants respectifs de 129,35 \$ et de 408,74 \$, totalisant 538,09 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la préparation, la rencontre et la rédaction du compte-rendu du comité des relations de travail (CRT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaupré et Associés Experts Conseils inc. – Plan directeur d'aménagement au parc des Grès

2014-04-126

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaupré et Associés Experts Conseils inc. de la facture numéro 13-381-2 de 3 397,22 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la préparation d'un plan directeur d'aménagement du parc des Grès, pour la période se terminant le 28 février 2014. (Résolution no 2013-10-393)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Avril 2014

2014-04-127

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les transferts budgétaires suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Table de conférence	02.70120.522	300,00 \$
6 tables rondes x 330,87 \$	02.70120.522	485,22 \$
Contrat Bourassa Agro-Services – Soccer des Dalles	02.70150.447	1 978,00 \$
Nettoyage hotte resto des Grès	02.70150.521	390,00 \$
Sable et poussière de pierre (baseball)	02.70150.521	1 470,00 \$
Poudre à ligner	02.70150.521	745,00 \$
Terreautage - 2 terrains de baseball	02.70150.521	7 425,00 \$
ASSEDG : buvette = 850,00 \$ et «tie-wrap» = 95 \$	02.70150.521	945,00 \$
2 buts soccer U-7 portatif	02.70150.649	310,00 \$
4 filets juniors – soccer (remplacement)	02.70151.649	406,00 \$
Épandage herbicide – Parc Réal-St-Onge - APE	02.70153.447	426,00 \$
Toilettes chimiques – Gabelle	02.70290.522	798,00 \$
Conteneur – Gabelle	02.70290.522	792,00 \$
Luminaires Parc des Grès	23.08000.725	10 724,00 \$
Formation «Target»	02.22000.454	311,16 \$
Vaccins hépatite C : 6 pompiers X 30 \$ X 3 doses	02.22000.499	560,08 \$
Ensemble de réparation pour lampe Pellican	02.22000.649	57,46 \$
8 dossards avec logo et broderie	02.22300.650	311,16 \$
Asphalte froid	02.32000.521	510,55 \$
Réparation cylindre #10-07	02.33020.525	580,00 \$
Plan thématique B-F et vannes	02.41300.411	264,50 \$
Réparation génératrice station Bellemare	02.41300.521	805,66 \$

Séance ordinaire du 7 avril 2014

Tablettes (salle du conseil, salle conférence et voûte)	02.13010.522	617,14 \$
Cache vis en métal	02.13000.670	45,64 \$
3 serrures X 18,67 \$	02.70120.522	56,01 \$
3 classeurs X 176.32 \$	23.08000.727	528,96 \$
Réservoir de 6' de diamètre X 12' de long	02.32000.525	2 359,63 \$
Chevalet tableau blanc Futura	02.13000.640	203,13 \$
TOTAL		34 405,30 \$

Transfert budgétaire :

Description	De Poste budgétaire	À Poste budgétaire	Montant
Reclasser compensation stagiaire	02.70150.141	02.70150.454	3 000 \$
Réservoir	02.32000.521	02.32000.525	2 360 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Radiation d'un solde irrécouvrable

CONSIDÉRANT l'avis, daté du 21 mars 2014, de la proposition aux créanciers du syndic Raymond Chabot inc. et de sa conclusion dans l'affaire de faillite de la compagnie 9206-0730 Québec inc. attestant que dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis ni à ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité*;

CONSIDÉRANT la facture numéro D-5317 émise par la municipalité à l'actionnaire de ladite compagnie au montant initial de 1 219,64 \$, pour défrayer les coûts d'intervention du service des incendies dans le cadre d'un feu de véhicule;

2014-04-128

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation de la facture numéro D-5317, créance jugée irrécouvrable, au montant de 1 352,33 \$ incluant les frais d'intérêts en date du 8 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

Séance ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

2014-04-129

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : le premier ministre du Québec, le ministre des Finances, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation à M. Gaëtan Léveillé – Réunion FQM - «Implantation de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada»

2014-04-130

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise monsieur Gaëtan Léveillé, conseiller, à représenter la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès lors de la réunion des représentants des municipalités touchées par l'implantation de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, laquelle réunion, organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), se tiendra le 8 avril prochain à Drummondville;

Il est de plus résolu de payer tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signatures – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une borne sèche - 4 bornes sèches

CONSIDÉRANT que les ententes portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une borne sèche entre les propriétaires concernés et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès sont échues;

Séance ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle clause sera ajoutée afin que lesdites ententes soient, après la durée du contrat de cinq ans, reconduites tacitement chaque année, et ce, jusqu'à ce que l'une des deux parties veuille y mettre fin;

2014-04-131

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature des ententes portant sur une permission de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une borne sèche à intervenir entre les propriétaires et la municipalité pour les quatre bornes sèches suivantes :

#	Location de la borne	# lot cadastre du Québec
1	Lac Boisvert	2 545 979
2	Secteur Sable-Fin	2 545 571
	Secteur Sable-Fin - Lac Diamond	2 545 027
3	Lac des Érables	2 544 574
4	Secteur Lac Bourassa	2 547 211

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité lesdites ententes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mandat – Me Julie Clermont, notaire – Avis de contamination sur le registre foncier- Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse - Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que selon l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lorsqu'une étude de caractérisation effectuée en application de la présente loi révèle la présence dans un terrain de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, la municipalité qui a fait effectuer l'étude doit, dès qu'elle en est informée, requérir l'inscription d'un avis de contamination sur le registre foncier;

2014-04-132

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Julie Clermont, notaire, pour inscrire un avis de contamination sur le registre foncier concernant le terrain où se situaient anciennement le garage municipal et la caserne, au 1269-1271, rue Saint-Alphonse, soit sur une partie du lot 4 827 971, ancien lot 3 367 200 du cadastre du Québec;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Landry et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette inscription.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat à Madame Marie-Claude Pharand, géologue – Arrakis consultants inc. - Demande d'approbation du plan de réhabilitation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - Terrain anciennement garage/caserne - Rue Saint-Alphonse

2014-04-133

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Madame Marie-Claude Pharand, géologue M. Sc. de la firme Arrakis consultants inc., à déposer une demande d'approbation du plan de réhabilitation au ministre du Développement durable, de

Séance ordinaire du 7 avril 2014

l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant le terrain où se situaient anciennement le garage municipal et la caserne, au 1269-1271, rue Saint-Alphonse, soit sur une partie du lot 4 827 971, ancien lot 3 367 200 du cadastre du Québec;

Il est de plus résolu qu'un chèque de 1 106 \$ à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mandat à Monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – Travaux bouclage réseau d'aqueduc - Rue Bellemare

2014-04-134

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé, pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Bellemare.

Il est de plus résolu qu'un chèque de 553 \$ à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est aussi résolu que le conseil s'engage à transmettre au MDDEFP, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2014

2014-04-135

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fauchage des bordures de routes pour l'année 2014 à Laurent Grenier, comme suit : la partie des chemins appartenant à la municipalité, pour un montant de 6 571,40 \$ incluant les taxes, et la partie appartenant au ministère des Transports, pour un montant de 724,34 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. – Dommages par l'eau - Salle de conférence – Hôtel de ville

2014-04-136

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour effectuer la réparation des dommages causés par l'eau à la salle de conférence de l'hôtel de ville, à Rénovation Guy Lord inc., au montant de 2 504,66 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

16. Octroi de contrat – LAN@SYS Experts-Conseils - Étude de faisabilité – Service par micro-ondes – Garage municipal et caserne

2014-04-137

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à LAN@SYS Experts-Conseils, le contrat pour réaliser une étude de faisabilité et l'analyse des coûts budgétaires pour la mise en place d'un service par micro-ondes à partir de l'hôtel de ville vers le garage municipal et la caserne, et ce, pour un montant de 2 063,20 \$, avant les taxes, soit 16 heures à 128,95 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat à Lynda Aubé, consultante – Gestion intégrée des documents (GID)

2014-04-138

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de la gestion intégrée des documents municipaux à Lynda Aubé, consultante, selon l'offre de service datée du 23 mars 2014, au montant de 8 696 \$, taxe nette;

Il est de plus résolu de procéder à un transfert budgétaire du poste numéro 23.08000.721 au poste 02.13000.414 pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Beaudry et Palato inc. – Ajustement des honoraires – Réaménagement intérieur salle communautaire

CONSIDÉRANT que l'entente initiale pour le suivi des travaux de réaménagement de la salle communautaire comprenait la revue des dessins d'atelier et un suivi du bureau;

CONSIDÉRANT qu'en cours des travaux les services d'un technicien sénior sur place ont été requis;

2014-04-139

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'ajustement des honoraires de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc. dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur de la salle communautaire, selon la demande datée du 30 mars 2014, au montant de 2 340,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Pluritec Itée – Avenant au contrat – Réaménagement intérieur salle communautaire

CONSIDÉRANT que la zone de travaux a été étendue à la cuisine ce qui représente environ 30 % de superficie supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un ajout de travaux est nécessaire au niveau de la mécanique (ventilation) et de l'électricité;

2014-04-140

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'avenant au contrat de la firme d'ingénieurs Pluritec Itée dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur de la salle communautaire, selon la demande datée du 2 avril 2014, s'élevant à 3 000 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

20. Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DCA-4 et DCA-5

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux d'amélioration de la salle communautaire puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon les directives suivantes :

Directive n° DCA-4 : Nouvelle trappe d'accès à l'entre-toit dans la pièce 104 ;

Directive no DCA-5 : Pentes vers les nouveaux drains de plancher dans les pièces 104, 105 et 106;

2014-04-141

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'acceptation, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., des directives de changement numéro DCA-4 et DCA-5 selon les offres de prix suivantes :

Directive n° DCA-4 : 388,13 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit;

Directive n° DCA-5 : 2 743,40 \$, avant taxes, incluant 10 % d'administration;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ces directives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation à demander des soumissions pour la fourniture et la plantation de végétaux – Boulevard de La Gabelle - Sortie 202 autoroute 55

2014-04-142

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la plantation de végétaux dans les dix-sept îlots en bordure du boulevard de La Gabelle et de la sortie 202 de l'autoroute 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Nomination de messieurs Jean-Louis-Hébert et Raynald Leclerc à titre de membres bénévoles de l'Organisation municipale de sécurité civile

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé, par la résolution numéro 2013-09-369, une organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Louis-Hébert est disponible et désire occuper le poste vacant de responsable de la mission communication;

CONSIDÉRANT que monsieur Raynald Leclerc est disponible et désire occuper le poste de substitut du coordonnateur du site;

2014-04-143

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme messieurs Jean-Louis Hébert et Raynald Leclerc à titre de membres bénévoles de l'Organisation municipale de sécurité civile aux postes respectifs de responsable de la mission communication et substitut du coordonnateur du site.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

23. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2014

2014-04-144

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur et le directeur adjoint du service incendie, MM. Daniel Isabelle et Éric Boucher, à assister au 46^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2014, à Montréal, et de défrayer tous les frais applicables à la municipalité, dont les inscriptions aux montants respectifs de 442,65 \$ (membre) et de 557,63 \$ (non membre) pour un total de 1 000,28 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Objection à la demande par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de faire modifier le Certificat d'autorisation du MDDEFP concernant l'augmentation de la hauteur des cellules d'enfouissement

CONSIDÉRANT l'intention de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) de demander la modification du Certificat d'autorisation auprès du MDDEFP relativement à l'augmentation de la hauteur des cellules d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie se situe à moins d'un kilomètre de la Place du Moulin et de la rue La Vérendrye et à moins de deux kilomètres des Terrasses St-Maurice qui regroupent plus de 300 résidences;

CONSIDÉRANT le risque potentiel d'épisodes de mauvaises odeurs résultant des travaux de rehaussement à l'intérieur des anciennes cellules;

CONSIDÉRANT le risque potentiel de pollution sonore occasionné par la machinerie dû au rehaussement des cellules;

CONSIDÉRANT que la mauvaise presse entourant cette problématique risque d'avoir des conséquences néfastes sur le développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT le cadre de référence d'octobre 2006 signé par les municipalités membres à l'effet de respecter les modes d'opérations en vigueur au LET au moment de la prise de possession des terrains expropriés, soit le respect de la norme de 4 mètres de hauteur avec l'utilisation du chapeau de 5% au LET de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'une étude similaire a été réalisée en septembre 1995 par la firme SERRENER Consultation inc. et à laquelle il n'y a pas eu de suite;

CONSIDÉRANT que la différence entre le maintien du cadre de référence et le rehaussement des cellules occasionnerait, selon la Régie, une diminution potentielle du coût d'opération de l'ordre de 20M \$;

CONSIDÉRANT que ladite différence entraînerait une hausse de seulement 6 \$ la tonne sur les 3,5M tonnes qui restent à enfouir selon le Certificat d'autorisation émis le MDDEFP;

CONSIDÉRANT que chaque unité de logement génère 700 kg de déchets par an, cela représenterait un montant de 4 \$/an/résidence;

Séance ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT la recommandation favorable au maintien du cadre de référence de la part des quatre (4) citoyens de Saint-Étienne-des-Grès siégeant au Comité de vigilance;

2014-04-145

POUR CES MOTIFS il est proposé unanimement et résolu unanimement que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'opposent à la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie visant à faire modifier le Certificat d'autorisation pour augmenter la hauteur des cellules d'enfouissement et demandent de respecter le cadre de référence signé le 27 août 2007 par toutes les municipalités membres et ce, pour les 3,5M de tonnes de déchets à enfouir autorisées par le Certificat d'autorisation en vigueur émis par le MDDEFP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2014 - Adhésion

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dévoilait sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 2011;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2012, les municipalités doivent produire un plan d'action et proposer des mesures pour favoriser l'économie d'eau potable;

2014-04-146

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, afin de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable, adhère à titre de membre à Réseau Environnement au coût de 310,43 \$, taxes incluses, et participe au Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2014 au coût de 753,09 \$, taxes incluses, pour un montant total de 1 063,52 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande de dérogation mineure de monsieur Dave Lampron à l'égard du lot 2 544 769 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dave Lampron consiste à permettre le maintien du bâtiment principal à 1,89 mètre de la ligne latérale gauche, au 140 rue Boucher, sur le lot 2 544 769 de la zone Af-06;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment principal contrevient à l'article 107 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge latérale minimale à respecter est de 4,0 mètres;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la construction, en 1970, la marge latérale minimale à respecter était de 1,98 mètre selon l'article 20 du règlement de construction numéro 76;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-04-147

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Dave Lampron concernant le lot

Séance ordinaire du 7 avril 2014

2 544 769 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-06, à l'effet de permettre le maintien du bâtiment principal à une distance de 1,89 mètre de la ligne latérale gauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-François Lemay à l'égard du lot 2 545 639 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-François Lemay consiste à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment accessoire, sis au 70 rue Bellemare, sur le lot 2 545 639 de la zone Ra-07, à 0,3 mètre au lieu de 0,5 mètre;

CONSIDÉRANT que l'implantation de cette construction contrevient à l'article 27 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que les bâtiments accessoires doivent respecter une marge d'au moins 0,5 mètre des limites arrière ou latérale d'un terrain;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-04-148

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-François Lemay concernant le lot 2 545 639 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-07, à l'effet de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment secondaire, sis au 70 rue Bellemare, à 0,3 mètre au lieu de 0,5 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Entente loisirs et sports – Subvention pour l'infrastructure de l'aréna – Municipalité de Saint-Boniface - 2013-2014

2014-04-149

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 1 200 \$ à la Municipalité de Saint-Boniface, à titre de subvention pour l'infrastructure de l'aréna pour l'année 2013-2014, et ce, en vertu de l'entente loisirs et sports intervenue entre les deux municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2013-2014

2014-04-150

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 480,00 \$ au Club de Patinage Artistique Perce-Neige pour la participation à leurs activités de douze (12) enfants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

30. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2014

CONSIDÉRANT que madame Audrey Leblanc a répondu correctement aux exigences du poste de monitrice en chef du camp de jour, l'an dernier ;

CONSIDÉRANT que madame Leblanc désire occuper à nouveau ce poste pour la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT que la monitrice en chef participera aux rencontres du comité pour la sélection des moniteurs du camp de jour, édition 2014;

2014-04-151

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Audrey Leblanc à titre de monitrice en chef du camp de jour, et ce, à compter du 20 mai 2014 jusqu'au 19 août 2014.

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période du 20 mai 2014 au 20 juin 2014 et de 40 heures par semaine du 23 juin 2014 au 19 août 2014. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, soit 12,35 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de charger un montant aux utilisateurs de ce service;

2014-04-152

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2014 comme suit :

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2014						
	À temps plein				À la semaine	À la journée
	Inscription	Sorties	Contribution municipale	total		
Résident	415 \$	115 \$*	(40 \$)	= 490 \$	90 \$	30 \$
Non résident	510 \$	115 \$*	0 \$	= 625 \$	105 \$	35 \$

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Embauche d'un kinésologue, monsieur Charles-Mathieu Lachaume — Parcours santé

CONSIDÉRANT que l'an dernier, monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue a été engagé pour promouvoir auprès des citoyens les différents modules du nouveau parcours santé ;

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens à cette activité et le haut degré de satisfaction de chacun ;

Séance ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT que monsieur Charles-Mathieu Lachaume souhaite poursuivre cet accompagnement;

2014-04-153

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue, à titre d'entraîneur pour des ateliers de mise en forme qui auront lieu au parcours santé, situé au parc Réal-Saint-Onge, et par mauvaise température, à la salle communautaire, et ce, à raison de deux (2) heures par semaines durant huit (8) semaines selon les dates suivantes :

- Les mercredis 18 et 25 juin 2014;
- Les mercredis 20 et 27 août 2014;
- Les mercredis 3, 10, 17 et 24 septembre 2014;

Le salaire versé à M. Lachaume sera de 30 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – L'Association VIACTIVE stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association VIACTIVE stéphanoise est une association à but non lucratif reconnue par le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit au parc Réal-Saint-Onge et, en cas de pluie, à la salle communautaire pour tenir une rencontre amicale avec ses membres le lundi 2 juin 2014, de 10 h à 16 h;

CONSIDÉRANT que cette association demande également la fourniture de tables de pique-nique pour asseoir environ quatre-vingts (80) personnes;

2014-04-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie à la salle communautaire, à l'Association VIACTIVE stéphanoise, pour la tenue de leur rencontre amicale qui aura lieu le lundi 2 juin 2014, de 10 h à 16 h;

Il est également résolu que la municipalité fournisse le nombre de tables de pique-nique nécessaires pour asseoir quatre-vingts (80) personnes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

Séance ordinaire du 7 avril 2014

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative Mauricie existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

2014-04-155

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu;

D'ENGAGER le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités à l'adresse suivante :

Fédération québécoise des municipalités
2954, boul. Laurier, bureau 560
Québec (Québec) G1V 4T2

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « *Prendre une pause, ça du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2014-04-156

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la

Séance ordinaire du 7 avril 2014

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. Candidature de Monsieur Normand Houde – Mérite municipal 2014

2014-04-157

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès soumette, dans le cadre de la Semaine de la municipalité organisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la candidature de Monsieur Normand Houde dans la catégorie «Citoyen» du Mérite municipal 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Affaires diverses

37.1 Ministère des Transports – Demande de feux clignotants à l'intersection du chemin des Dalles et du 4^e Rang

CONSIDÉRANT qu'un accident mortel est survenu à l'intersection du chemin des Dalles et du 4^e Rang;

CONSIDÉRANT que cette intersection est un lieu de transit pour de nombreux véhicules lourds;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une route collectrice pour les municipalités environnantes, soit Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Charrette, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT que le volume important de véhicules qui y circulent nécessite d'améliorer la sécurité à cet endroit;

2014-04-158

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports d'effectuer l'installation de feux clignotants au coin du chemin des Dalles et du 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37.2 Octroi de contrat – Service d'entretien paysager Yves Pellerin – Aménagement paysager de quatre pancartes de bienvenue

2014-04-159

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à l'entreprise Service d'entretien paysager Yves Pellerin, le contrat pour l'aménagement paysager des quatre (4) pancartes de bienvenue installées aux limites de la municipalité, selon l'offre de service reçue le 4 avril 2014 s'élevant à 1 300 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 avril 2014

37.3 Mandat BPR-Infrastructure – Assistance technique pour addenda au Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites

2014-04-160

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à BPR-Infrastructure le mandat pour valider les études actuelles relativement à la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures et autorise qu'une enveloppe budgétaire d'honoraires d'un montant maximal de 2 500 \$ soit allouée à ce projet selon les taux horaires prévus à l'offre de service datée du 7 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37.4 Autorisation de demander un avis légal à une firme d'avocats – Dossier de la Régie

2014-04-161

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une enveloppe budgétaire d'honoraires professionnels d'un montant de 2 000 \$ pour demander un avis légal concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 30
Fin : 20 h 30 (pas de question)

38. Clôture de la séance

2014-04-162

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière